



RE:

Jeudi 9 Juillet 2009 17h33mn 40s

De: "Peralta Losilla, Esteban"

À: "Nkwebe Richard"

Cc: "aimé kilolo"

"Jean Jacques Kabongo"

"Dubuisson, Marc"

"Preira, Didier"

Ret:emi (17 ko)

"This message contains information that may be privileged or confidential and is the property of the International Criminal Court. It is intended only for the person to whom it is addressed. If you are not the intended recipient, you are not authorized by the owner of the information to read, print, retain copy, disseminate, distribute, or use this message or any part hereof. If you receive this message in error, please notify the sender immediately and delete this message all copies hereof"

« Les informations contenues dans ce message peuvent être confidentielles ou soumises au secret professionnel et elles sont la propriété de la Cour pénale internationale. Ce message n'est destiné qu'à la personne à laquelle il est adressé. Si vous n'êtes pas le destinataire voulu, le propriétaire des informations ne vous autorise pas à lire, imprimer, copier, diffuser, distribuer ou utiliser ce message, pas même en partie. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez prévenir l'expéditeur immédiatement et effacer ce message et toutes les copies qui en auraient été faites. »

Message transféré : RE:

Jeudi 9 Juillet 2009 17h33mn 40s

RE:

De: "Peralta Losilla, Esteban"

À: "Nkwebe Richard"

Cc: "aimé kilolo"

"Jean Jacques Kabongo"

"Dubuisson, Marc"

"Preira, Didier"

Cher Maître,

Merci pour votre rappel. Nous viendrons vers vous dans les jours à venir concernant cette question.

Bien à vous.

Prof. Dr. Esteban Peralta Losilla

Chef, Section d'appui à la défense

Chief, Defence Support Section

Greffes de la Cour pénale internationale

Registry of the International Criminal Court

dss@icc-cpi.int

From: Nkwebe Richard

Sent: 09 July 2009 16:31

To: Peralta Losilla, Esteban

Cc: aimé kilolo; Jean Jacques Kabongo

Subject:

[Aucun objet] - 'Yahoo! Mail'



[Aucun objet]

Jeudi 9 Juillet 2009 17h31mn 22s

De: "Nkwebe Richard" <[REDACTED]>

À: [REDACTED]

Cc: "aimé kilolo" [REDACTED], "Jean Jacques Kabongo" [REDACTED]

Cher Esteban,

Je viens par le présent message vous rappeler les termes de mon courriel du 30 Juin 2009.

Lors de l'audience du 29 Juin 2009 en la cause : Procureur c/ J.P.Bemba. Le Greffe, représenté par Mr Dubuisson, a proposé à la Chambre de résoudre temporairement les questions financières auxquelles est butée la Défense en lui accordant l'aide judiciaire temporaire, en attendant que soit rendu disponible le compte autorisé par la Chambre à l'effet de rémunérer les Conseils (voir les documents en annexe de notre courriel du 30 juin 2009 à savoir : l'extrait de la transcription confidentielle ICC-01/05-01/08-T-13-ENG RT du 29 Juin 2009 à la page 58 à 59 ainsi que la décision de la Chambre du 31 décembre 2008).

L'Equipe de la défense souhaiterait connaître les modalités pratiques de la mise en application de la solution intermédiaire proposée par le Greffe lors de cette audience. En outre, il est impérieux que cette situation soit résolue le plus vite possible pour que l'équipe de la Défense demeure pleinement opérationnel et respecter le droit au procès équitable. De ce fait, nous vous prions de nous informer de toute difficulté pouvant exister par rapport à l'exécution de la proposition du Greffe, pour nous permettre de saisir la Chambre et solliciter la suspension momentanée de certains actes de procédures en attendant que la Défense redevienne pleinement opérationnelle, au même titre que les autres parties et participants à la procédure.

J'ai bien conscience, en ce qui me concerne que j'assiste Mr Bemba Pro bono.

Cordialement,

Me Nkwebe Liriss

Conseil Principal

NKWEBE LIRISS
Avocat près la Cour d'Appel
de Kinshasa/Gombe

